

Formation Conseiller à la Sécurité Spécialisation RID - Initial -

PROGRAMME DE LA FORMATION (C3ITR)

3 jours | 21h00 | Présentiel

PUBLIC ET PRÉREQUIS

- Toute personne préparant l'examen initial de conseiller à la sécurité pour le transport des marchandises dangereuses par voies ferrées
- Le stagiaire doit avoir suivi la formation APTH-BVT C4IB9 (Formation de Base initiale Classe 3 à 9 sauf 7) et, selon le cas, C3IT9 (Formation de Perfectionnement Classe 3 à 9 sauf 7) C2IS2 (Formation de spécialisation Classe 2) ou C3IS1 (Spécialisation Classe 1)

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Acquérir les connaissances spécifiques au transport par voies ferrées
- Approfondir le contenu des différentes parties du RID au travers d'exercices
- Comprendre la relation directe qui existe entre le RID et l'ADR
- Savoir répondre à une étude de cas
- Se familiariser avec le principe des QCM RID

PÉDAGOGIE

Pédagogie active alternant théorie et pratique, favorisant les échanges entre apprenants, appuyée par des supports conformes à la réglementation (RID, Arrêté TMD), et des évaluations régulières des acquis par exercices, études de cas et QCM.

VALIDATION DES ACQUIS

Les connaissances de chaque stagiaire sont évaluées au moyen d'un examen blanc composé de 50 questions à choix multiples (QCM), complété par des études de cas, permettant de vérifier l'acquisition des connaissances théoriques et la capacité à les mobiliser en situation.

APTITUDES ET COMPÉTENCES

À la fin de la formation, le stagiaire aura acquis les connaissances lui permettant de passer l'examen de conseiller à la sécurité RID.

ENCADREMENT

Formateur (CSTMD) disposant d'une expérience dans le transport des marchandises dangereuses et agréé selon le cahier des charges ministériel.

DÉLAIS D'ACCÈS

Aucun délai particulier n'est exigé. Le stagiaire peut s'inscrire sur la session et le lieu qui répond le mieux à ses contraintes.

FIN DE FORMATION

Remise d'un certificat de *Conseiller à la Sécurité Spécialisation RID*.

ACCESSIBILITÉ

APTH-BVT peut s'adapter aux différentes situations. Sécurisez votre parcours de formation info.handicap@apave.com

Formation Conseiller à la Sécurité Spécialisation RID - Initial -

PROGRAMME

JOUR 1 (7h)

ACCUEIL

Tour de table, le programme, déroulement de l'examen

LA RÉGLEMENTATION

- Le RID (structure et parties)
- L'annexe II de l'arrêté TMD
- Les généralités.

EXERCICES

Différences entre RID et ADR :

- Trafic ferroutage
- Intervenants spécifiques (gestionnaire d'infrastructure, E.C.E...)
- Les exemptions
- La signalisation
- Les Wagons-citernes
- Les limitations de chargement
- Les colis express

Correction collective

Chacun des thèmes ci-dessus est passé en revue, en lien avec l'arrêté français TMD.

LE TABLEAU A

- Présentation du tableau A
 - Comprendre et savoir lire le tableau A
- Méthodologie de recherche des informations.

JOUR 2 (7h)

VÉRIFICATION DES ACQUIS

- QCM de mise en application
- Épreuve individuelle réalisée dans les conditions d'examen : QCM de 50 questions
Correction collective.

JOUR 3 (7h)

INITIATION AUX ÉTUDES DE CAS

Exercices individuels.

VÉRIFICATION DES ACQUIS

Épreuve individuelle réalisée dans les conditions d'examen : Études de cas.

FIN DE LA FORMATION